



Maison décalé vers l'arriere par rapport a l'implantation prévus

Par **laz38**, le **26/03/2010** à **10:58**

Bonjour, n'est ce que le professionnel qui implante une maison doit seulement la contrôler par rapport à la voirie ou non ?
Le problème est que le maçon n'a pas contrôlé l'arrière de la maison lorsqu'il l'a montée mais uniquement par rapport à la voirie, et les bornes OGE ont été décalées par le géomètre pour éviter l'écrasement des bornes, chose que je ne savais pas, mais la personne qui a implanté la maison est justement le maçon parce qu'il était très pressé de commencer les travaux, d'où ma question devait-il contrôler la distance par rapport à l'arrière de la maison car elle est maintenant décalée.
Je vous en remercie par avance c'est très urgent, l'architecte expert désigné par le tribunal nous a rejeté toute la faute.

Par **francishop**, le **26/03/2010** à **23:03**

Bonsoir,
En qualité d'ancien entrepreneur de maçonnerie, je répondrais : Oui, on doit contrôler.
Surtout pour être certain de ne pas avoir de soucis pour la suite. L'implantation, les escaliers + toiture sont les éléments qui nous préoccupent le plus.
Mais pour le cas présent, un géomètre déplace les bornes : Pas banal.
Donc déjà ce n'est pas bon.
D'autre part un expert désigné par le tribunal n'incrimine en aucune manière ce maçon.
Il nous est difficile d'avoir une vision autre que celle qui est faite par un tribunal.
Cordialement.